

PROCÈS-VERBAL RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU COMITÉ SOCIAL ET ECONOMIQUE DE LA SOCIÉTÉ ALGO

Réunion extraordinaire du 17 avril 2026 à 10h
Sur site et en visio-conférence

Présents :

Pour les représentants des salariés :

Madame BAHAMADOU Ida, Membre CSE titulaire, collège ouvriers-employés,
Madame ROMERA Maëlle, Membre CSE titulaire, collège TAM, secrétaire adjoint,
Madame BOTTARO Anastazia, Membre CSE titulaire, collège ouvriers-employés,
Monsieur BAJON François, Membre CSE titulaire, collège cadres, trésorier adjoint,
Madame AZOUG Lisa, Membre CSE titulaire, collège ouvriers-employés,
Madame GUEDES Sylvie, Membre CSE titulaire, collège cadres, trésorière,

Pour le délégué syndical et représentant des salariés :

Monsieur HEMME Pascal, délégué syndical CFDT, membre CSE titulaire, collège ouvriers-employés,

Pour l'employeur :

Madame MAILLOL Gaëlle, DRH pôle artisanal, Représentante de l'employeur sur site, mandat permanent.
Monsieur CALAQUE Laurent, Directeur Général des Opérations,
Monsieur RANG Benjamin, Directeur des Ressources Humaines Groupe

Absents excusés :

Madame MARTINEZ Marie Edith, Membre CSE titulaire, collège cadres, secrétaire,
Madame CARREYRE Margaux, Responsable RH ALGO,
Madame SERRE Laurine, Adjointe RRH ALGO,
Monsieur NAVARRI Antonin, Chargé RH ALGO,

Maëlle ROMERA est désignée secrétaire de séance pour cette réunion en l'absence de Marie MARTINEZ.

Ordre du jour :

- Communication montant Prime de Participation au titre de l'exercice 2025



- Communication montant Prime de Participation au titre de l'exercice 2025

En préambule : Rappel de la formule légale de participation :

$$RSP = [\frac{1}{2} (B - 5 \% C)] \times [S/VA]$$

- **RSP** : Réserve Spéciale de Participation, le montant total à redistribuer.
- **B** : Bénéfice fiscal net de l'entreprise.
- **C** : Capitaux propres de l'entreprise.
- **S** : Salaires bruts des employés, déterminés selon les règles de calcul des cotisations de sécurité sociale.
- **VA** : Valeur ajoutée de l'entreprise.

Éléments clés à retenir sur 2025 : impact fort à la baisse du bénéfice.

1. Forte réduction des volumes vs Budget
2. Augmentation de la part des frais fixes (Loyers, amortissements, ...)
3. Rétrocession des gains sur les coûts de revient dans une logique groupe soit de maîtrise des prix au client final soit de financement de projets stratégiques pour soutenir les ventes (magasins, ...) ou la capacité (sur-stocks)
4. Choix et contraintes fiscales d'encadrement des résultats au sein d'un groupe intégré

Dans l'objectif de limiter la baisse de la RSP, le groupe a décidé pour cette année d'abonder la participation pour les collaborateurs.

La Direction souhaite partager avec l'ensemble des collaborateurs les éléments concernant la prime de Participation au titre de l'exercice 2025 :

- **Le montant de la réserve spéciale de participation à distribuer est de : 207 392 €**
- **Le montant de l'abondement complémentaire à distribuer est de : 236 198,52 €**
- **Le montant de l'enveloppe totale de participation à distribuer est donc de : 443 590,52 €**
- **Le nombre de salariés bénéficiaires est le suivant : 209**

La prime de participation 2025 nette correspond à **77%** de la moyenne mensuelle de la rémunération annuelle nette sur la base d'un temps plein travaillé sur l'année 2025 soit **environ 0,77 mois de salaire net**.

Un prorata sera appliqué en cas d'absence, conformément aux dispositions de l'accord de participation du 3 mai 2012.

Le CSE indique une forte déception et questionne sur les composantes - pourquoi cette baisse très forte.

Laurent CALAQUE et Benjamin RANG donnent du sens sur ces éléments (forte baisse du bénéfice cf éléments indiqués plus haut) et notamment la limitation de l'impact social en partie via la mise en place d'un abondement pour cette année.

Une communication à l'ensemble des collaborateurs ALGO sera faite par Laurent CALAQUE mardi 21 avril après-midi sur les éléments de contexte économique 2025 et 2026 et annoncer les éléments constituant la participation 2025.



Une campagne Natixis sera lancée afin de recueillir votre choix concernant le placement ou le versement de cette prime :

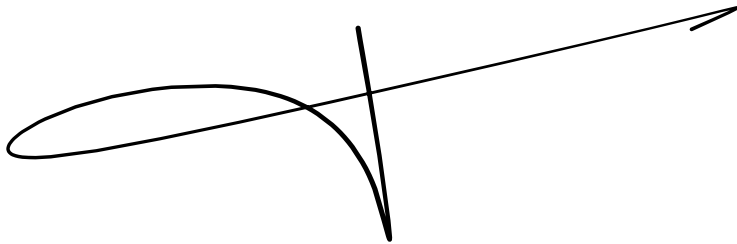
- **Interrogation des bénéficiaires du 24 avril 2026 au 12 mai 2026**
- **Investissement et/ou règlement des salariés du 13 mai 2026 au 28 mai 2026**

*Il est à noter que le **choix de chacun est essentiel** durant cette **campagne d'interrogation** sinon la **prime de participation sera bloquée sur le PEE pour 50% de la somme** (durant 5 ans sauf cas de déblocages anticipés), **et sur le PERCOL pour 50% également** (à savoir jusqu'à la liquidation totale de la retraite sauf cas de déblocages anticipés qui sont plus restreints).*

La prochaine réunion CSE aura lieu **le 29 avril 2026 à 15h.**

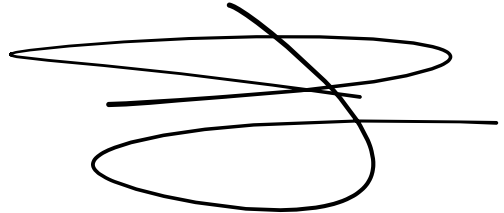
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10h45

Pour la société
Gaëlle MAILLOL
DRH Pôle Artisanal



Fait à Carcassonne
Le 17 avril 2026

Pour le CSE
Maëlle ROMERA
Secrétaire de séance



APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU COMITÉ SOCIAL ET ECONOMIQUE DE LA SOCIÉTÉ ALGO

Les élus procèdent à l'approbation du Procès-Verbal de la Réunion extraordinaire du Comité Social et économique de la société ALGO du 17.04.2026 :

NOMBRE DE VOTES POUR :	NOMBRE DE VOTES CONTRE :	ABSENTION :
4	0	0

Fait à Carcassonne
Le 17 Avril 2026

Pour la société
Gaëlle MAILLOL
DRH Pôle Artisanal

Pour le CSE
Maelle ROMERA
Secrétaire de séance

